

CONSEIL MUNICIPAL Compte-rendu de la séance du jeudi 1er juillet 2021 - 20h30 – Mairie de Machézal

Membres présents :

BISSUEL Victoire, CHAMBOST Françoise, CHERBLANC Raphaël, DELAYE Michel, FOURNEL Béatrice, GIROUD Lucien, GUILLEMOT Olivier, LAURENT Benoît, PAIN Evelyne, PION Eric, Mme SAUTET Christine (secrétaire de mairie).

Membre excusé :

Mme RONDEPIERRE Amandine qui a donné pouvoir à Mme CHAMBOST Françoise

Mme FOURNEL ouvre la séance et propose de nommer un secrétaire de séance, Mme CHAMBOST se porte volontaire.

Mme FOURNEL soumet à approbation le compte-rendu du dernier conseil municipal du 27 mai 2021, il est validé à l'unanimité.

Aménagement Bourg

Mme FOURNEL laisse la parole à M DELAYE.

M DELAYE explique que la commission Voirie a travaillé sur un aménagement de la Montée de La Charpenay afin de tenter de réduire la vitesse des automobilistes. Un schéma est projeté prévoyant la pose de plots rabattables et la création de chicanes de sorte à ne permettre le passage que d'un seul véhicule à la fois sur la portion qui comporte des habitations des 2 côtés de la route. La largeur de 3.50 mètres réglementaire serait ainsi respectée permettant le passage du chasse-neige. La priorité devrait être laissée par les véhicules qui descendent à ceux qui montent.

Il est rappelé que les poids lourds de plus de 3.5 tonnes ne sont théoriquement pas autorisés à emprunter cet axe mais qu'il est fréquent d'en voir passer tout de même, ainsi que de gros engins agricoles, malgré la signalisation routière en place.

M DELAYE explique que la création de places de stationnement avait été envisagée dans les chicanes mais la chaussée s'avère trop étroite pour proposer des surfaces de stationnement réglementaires. Le coût d'un plot est de 45€ HT pièce, 7 sont prévus pour réaliser cet aménagement, 10 seraient commandés pour en avoir à disposition en cas de besoin de remplacement ainsi que des panneaux de signalisation, le tout s'élèverait à environ 1000€.

Un tel aménagement ne nécessite pas d'autorisation particulière, hormis la prise d'un arrêté municipal.

Une enveloppe de 30 000€ a été prévue lors du vote du budget 2021 dédiée à l'aménagement du bourg et sa sécurisation.

Pour mémoire, le cout de l'aménagement pour le rétrécissement route de Chirassimont a été de l'ordre de 9000€ mais a bénéficié d'une subvention au titre des amendes de police avec l'aménagement devant le bar.

M. GUILLEMOT évoque deux autres zones dangereuses à étudier également à cause de la vitesse excessive: le virage vers les toilettes publiques et la route de Chirassimont.

M DELAYE souligne que les ralentisseurs hauts comme à Chirassimont sont très bruyants pour les riverains

Mme BISSUEL rejoint la réunion

Mme FOURNEL soumet la possibilité de prendre un arrêté limitant la vitesse maximale sur la zone aménagée à 30 km/heure.

M. LAURENT ne partage pas cet avis et pense qu'en cas de contrôle de vitesse, ce sont les habitants de Machézal qui seraient verbalisés

Mme CHAMBOST rappelle que le sujet de la vitesse excessive a été abordé déjà à plusieurs reprises lors des réunions de conseil municipal et pense qu'il ne faut pas faire les choses à moitié.

Mme FOURNEL propose de limiter la vitesse à 30 km/heure depuis le début de l'allée des platanes jusqu'à la fin de zone présentée aménagée de plots et chicanes

Mme FOURNEL procède ensuite au vote : avec 1 voix contre, 2 abstentions et 8 voix pour, le projet d'aménagement présenté et de la limitation de vitesse proposée sont acceptés.

Mme CHAMBOST demande si un marquage au sol est également prévu, M DELAYE répond qu'il est inutile

Mme PAIN précise que d'autres panneaux de signalisation routière sont vétustes et ont besoin d'être remplacés dans le village, ils seront commandés en même temps

Mme FOURNEL aborde ensuite la demande de Mme MICHEL, adressée en mairie par courrier, pour acheter une surface de terrain à la commune en vue de créer un espace extérieur devant la maison dont elle est propriétaire rue du Vieux Bourg. Les documents (courrier, plans et devis de géomètre) ont été transmis aux conseillers municipaux afin qu'ils en prennent connaissance avant la réunion.

Mme FOURNEL s'assure que chacun a pu prendre connaissance de ces documents et demande s'il y a des questions.

Mme CHAMBOST demande ce qu'il en est d'un regard d'égouts présent dans le garage. M PION répond qu'il s'agit de l'arrivée des eaux usées de la maison voisine, chez M PION mais que les autres canalisations d'égouts passent sur la voie publique

M GUILLEMOT pense qu'une possibilité de terrain extérieur ajouté à cette maison est très bien, Mme BISSUEL, connaissant les lieux, le rejoint dans cette idée

Mme FOURNEL explique que dans cette rue, des demandes d'acquisition de terrain ont déjà été refusées à des propriétaires à qui on a tout de même permis d'effectuer des aménagements amovibles. Elle précise également que la zone d'espaces verts de la rue du Vieux Bourg fait partie des espaces paysagers à préserver qui ont été identifiés lors de l'établissement du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

M CHERBLANC demande s'il est possible de mettre une clause, en cas de vente de ce terrain à Mme MICHEL, limitant la hauteur de construction d'un muret par exemple. Mme FOURNEL répond que ce n'est pas possible et que, d'une manière générale, les propriétaires sont tenus de respecter les règles d'urbanisme en vigueur au moment où ils effectuent un aménagement

La séance est suspendue afin d'échanger avec Mme MICHEL, présente dans le public, sur ses motivations et projets à l'origine de cette demande

Reprise de la séance

Mme FOURNEL demande aux membres du conseil s'ils ont assez d'éléments pour prendre une décision sur le fait de vendre ou non une surface de terrain devant la maison de Mme MICHEL, restant à discuter ultérieurement la surface, l'emplacement exact, le prix du terrain et les conditions de prise en charge des divers frais administratifs.

Avec 9 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, Mme MICHEL sera en mesure d'acquérir une parcelle devant sa propriété

M DELAYE présente également le projet étudié par la commission voirie pour la création de places de parking goudronnées dans les pelouses de la zone du Vieux Bourg. 3 entreprises ont effectué des devis pour des tarifs qui varient du simple au double. Le nombre de places de parking qui seront créées ne pouvant être déterminé car dépendant du terrain qui sera vendu à Mme MICHEL, il est décidé de reporter ce point une fois la vente de parcelle confirmée.

M DELAYE précise aussi qu'il est prévu le traçage à la peinture de certaines places de parking dans la zone Vieux Bourg pour cadrer le stationnement, Mme CHAMBOST propose de faire de même sur la place de la Mairie en même temps.

Décision modificative

Ayant acté le remboursement de cautions déposées pour la location de salle d'animation lors de la dernière séance de conseil municipal, Mme FOURNEL indique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget car 200€ avaient été provisionnés et 300€ de caution sont à rembourser. Par précaution, il est proposé de prévoir une éventuelle caution supplémentaire à rembourser. Mme FOURNEL propose de débiter le compte 60621 de 200€ et de créditer le compte 673 du même montant

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

Point transport scolaire

Monsieur FRANCE de la Région Auvergne Rhône Alpes est venu voir le point de ramassage scolaire de La Fontaine et son problème de sécurisation.

Mme FOURNEL informe le conseil municipal que, pour les élèves de l'école primaire, le point de ramassage sera dans le hameau de la Fontaine à compter de la rentrée de septembre 2021 suite à une modification du circuit du bus, un panneau sera ajouté "sauf transport scolaire" sous le sens interdit, cet arrêt sera plus sécurisé.

Mme MATHEVET, responsable du transport scolaire pour le RPI Chirassimont/Machézal a été informée et a diffusé l'information aux familles.

Concernant celui des collégiens et lycéens, la ligne pour Roanne et Régny les ramasse et dépose côté abribus mais le bus d'Amplepuis dépose les élèves en fin de journée en face, la traversée de la chaussée n'est pas sécurisée et l'abribus n'est pas éclairé.

Le SIEL a été sollicité pour le rajout d'un éclairage, le coût serait de 1281€, dont 576.85€ à la charge de la commune.

M LAURENT propose d'étudier une solution lampadaire solaire à leds.

Une autre réunion à l'initiative de la Région aura lieu avec un représentant du département de la Loire pour poursuivre la réflexion.

Questions diverses

- Mme FOURNEL informe l'assemblée que la commune de Machézal a été tirée au sort pour les jurés aux assises : 2 personnes du village ont été contactées par la Mairie

- Mme FOURNEL annonce qu'un dépôt de pain est assuré à la suite de la fermeture de La Part des Autres. La Halle de la maison Barbeys est mise à disposition, Damien CHAMBOST a proposé d'assurer le service pendant les vacances scolaires du mercredi au samedi de 11H à 12H et le dimanche de 9H à 10H. Melle Bissuel demande dans quelles conditions intervient Damien et si la mission a été proposé à d'autres. Mme Founel répond que c'est du bénévolat et qu'il a fallu trouver une solution rapidement pour assurer la continuité du service.

Les consignes sanitaires ayant évolué au 1er juillet, il sera possible pour les "habitués" du dimanche matin de partager un café et une brioche dans la salle à condition d'être assis. Mme FOURNEL rappelle que les buvettes debout ne sont pas autorisées dans le nouveau protocole sanitaire en vigueur, que le port du masque dans les lieux publics clos est toujours la règle, ainsi que le respect des gestes barrières.

- Mme FOURNEL indique que la société BOUYGUES TELECOM a informé la Mairie de l'aménagement en 5G sur l'antenne existante du Becquet.

- Mme FOURNEL indique que l'entreprise VIAL qui assurait le nettoyage de la salle d'animation cesse d'assurer la prestation. Des entreprises vont être sollicitées pour établir des devis de prestation et l'achat d'une autolaveuse va être chiffré pour étudier la possibilité de faire faire le nettoyage par un agent communal.

- Le tracteur de la commune est en panne depuis le mois d'avril, L'entreprise AGRI ML a diagnostiqué que le moteur est à changer. Ce tracteur a été acheté en juillet 2014 au prix TTC de 18136€. M PION va se charger de voir si un moteur de rechange peut être trouvé et à quel prix. M CHERBLANC demande si un tracteur est vraiment nécessaire tout le temps ou si une location serait envisageable. M PION répond qu'en cas de neige ou d'orages, il est bien d'en avoir un pour intervenir dans l'urgence. M CHERBLANC propose aussi d'acheter à la place un petit camion, Mme FOURNEL et M PION précisent qu'un tracteur facilite le travail des agents et qu'il est mis à disposition des communes voisines si nécessaires, comme on peut être amené à utiliser leur véhicule. Mme CHAMBOST demande combien d'heures par an il est utilisé, M PION répond que c'est une moyenne de 100 heures par an. D'autres concessionnaires vont être sollicités pour voir s'ils ont des modèles d'occasion. M PION précise qu'il faut un modèle de 4 roues motrices et de 70 CV minimum. Mme BISSUEL propose également de se renseigner. M PION indique qu'en cas d'achat d'un nouveau tracteur, l'ancien pourrait être repris et Mme FOURNEL va voir si des subventions à l'acquisition d'un nouveau véhicule sont possibles

- Mme CHAMBOST demande si le laboratoire Sinbio a rendu sa nouvelle étude pour le projet de station d'épuration. Mme FOURNEL répond qu'une nouvelle ébauche de projet est arrivée en mairie mardi 29 juin et qu'elle va être étudiée. Mme CHAMBOST demande si cette étude va être faite en réunion Maire/Adjoints. Mme FOURNEL répond qu'une réunion aura lieu vendredi 9 juillet en mairie avec le représentant du bureau d'étude Sinbio, que les membres du conseil municipal peuvent y assister et que les riverains seront tenus au courant par la suite.

- M GUILLEMOT présente une étude effectuée en relation avec Mme MONNET, enseignante du village concernant l'école : il fait le constat que les outils numériques à disposition sont vétustes et du coup peu utilisés. Mme MONNET réalise, après la période Covid, que l'utilisation des nouveaux outils numériques peut être un atout pédagogique. Mme FOURNEL précise que l'ordinateur portable de la mairie et le vidéoprojecteur lui sont prêtés en cas de besoin. Concrètement, M GUILLEMOT propose d'équiper la classe de Machézal d'un tableau numérique, argumentant que la compétence École appartient à la Mairie et qu'il est important d'investir dans l'éducation des enfants. M. DELAYE précise que cet équipement est très intéressant mais il faut avoir l'adhésion de l'enseignant.

Mme FOURNEL rappelle que le sujet a été abordé à plusieurs reprises avec Mme Monet par le passé mais que son adhésion n'était pas complète.

La commission École va travailler sur le projet, Mme FOURNEL précise qu'il y a régulièrement des appels à projets dans ce domaine.

Mme BISSUEL quitte la réunion

- M. Laurent sollicite la Mairie au nom du Sou des Ecoles pour le prêt du vidéoprojecteur lors de la fête du départ en retraite surprise de M BAISSAT. La réponse est favorable et Mme FOURNEL en profite pour indiquer que le montant de la participation de la mairie pour l'achat des boissons pour cet événement sera légèrement supérieur à la prévision.

- Mme CHAMBOST alerte sur un problème de propreté du point tri, de dépôts sauvages, de conteneurs de verres qui déborde et de désherbage du village en général.

M PION répond qu'en raison des orages, les agents communaux ont beaucoup été occupés à nettoyer les chemins.

M DELAYE précise que ces travaux de désherbage et nettoyage sont prévus dans les prochains jours.

- Mme PAIN informe de la réalisation des travaux de changement de la VMC du bâtiment Mairie/École par la société Bordanova du 7 au 13 juillet : ces travaux n'impacteront pas l'ouverture du secrétariat de mairie, seulement l'accès se fera par l'arrière du bâtiment.

- Mme PAIN indique que l'intervention de la société Artisanale du Bois pour le remplacement d'une poutre de la Maison Barbeys pourrait avoir lieu courant juillet en fonction de la météo

- M CHERBLANC informe qu'il a réalisé, accompagné de M LARGET, agent communal, la réparation d'une marche d'escaliers dans la chapelle de Marie à l'Église. Les devis d'artisans sollicités pour cette réparation avoisinaient 1000€. La réparation a été faite en 2 heures de travail avec un sac de colle à 25€. Il indique que les agents communaux avaient refusé de faire cette réparation à la base et demande pourquoi. Mme FOURNEL précise qu'il ne s'agissait pas d'un refus mais qu'ils n'ont pas les compétences et ils ne maîtrisent pas la maçonnerie.

M. CHERBLANC est remercié pour cette action d'accompagnement.

La séance est levée à 23H20.